

Libellé :

Pose/remplacement d'un compteur électrique pour une autoproduction (A+/A-) ⁽¹⁾

Description :

Cette prestation comprend :

- le déplacement du technicien
- la livraison et la pose du compteur dans le coffret ⁽¹⁾
- la livraison et la pose du disjoncteur ⁽¹⁾ dans le coffret
- la mise en service du compteur (voir travaux préparatoires)

Travaux préparatoires à réaliser par le client :

- libérer le local des compteurs
- si l'onduleur a une puissance à la sortie $\geq 30\text{kVA}$, la présence d'un relais de découplage ⁽¹⁾ conforme est obligatoire (voir travaux fréquemment associés)
- si le compteur doit être mis en service le jour des travaux :
 - ✓ un PV ⁽¹⁾ de conformité de l'installation électrique est exigé (y compris l'installation d'autoproduction)
 - ✓ un contrat avec un fournisseur d'énergie doit être actif
 - ✓ l'accès au lieu de fourniture desservi par le compteur doit être garanti
- autre en fonction de la visite de notre technicien

Comment introduire sa demande ?

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

Etapes :



Travaux fréquemment associés :

- | | |
|--|-------------------|
| • Placement d'un branchement | FFE0002 → FFE0003 |
| • Fourniture et placement coffret 25x60 | FFE0536 |
| • Placement du coffret 25x60 | FFE0207 |
| • Réglage de la protection de découplage d'une production locale $\geq 30\text{kVA}$ | FFE4081 |

⁽¹⁾ Voir lexique